

L'ANCIENNE PORTE DE LA VILLE A AINAY.

La lithographie cicontre représente l'ancienne porte de la ville, à Ainay, située à l'extrémité occidentale des remparts. Il en existait encore un souvenir en 1823, époque à laquelle M. Sarsay, amateur d'archéologie lyonnaise, a eu l'heureuse idée de la dessiner. Cette porte occupait remplacement d'une haute maison carrée, que l'on aperçoit près du pont d'Ainay. Sur la face qui regardait la ville, on voyait deux cussons, l'un au-dessus de l'autre. Le plus élevé était entouré du collier de Saint-Michel et se trouve aujourd'hui placé au musée lapidaire, sous le n° 2C7 ; le second n'offrait plus aucun vestige d'armoiries.

Dans la façade du bâtiment, donnant issue dans la presqu'île de Perrache, était encastrée une inscription en quatre vers latins, suivie des noms des personnages qui occupaient alors un rang important dans notre ville. Cette inscription, emphatique et de peu facile traduction, était gravée sur une plaque de calcaire-noirâtre de 1^m3G de haut sur 2ⁿ30 de large ; elle figure dans le vestibule qui mène à l'ancienne salle de la Bourse et au-dessus de la porte de l'atelier de sculpture, sous le n° 278. La date de sa pose remontait à 1611, c'est-à-dire au début du règne de Louis XIII. La partie extérieure de cette porte avait été masquée par diverses petites constructions, en sorte qu'il n'était plus possible, en 1823, de voir ni cette façade extérieure, ni l'inscription. Ce monument épigraphique a été donné à la ville par le constructeur de la maison neuve, M. Riboud, qui dans la suite fut adjoint à la mairie de Lyon, et eut la bonne idée de faire reproduire la susdite inscription, au-dessus de la porte d'allée de sa propriété.

Cette inscription indique la date de l'année 1611, comme l'époque de la construction ou de la réfection de la porte d'Ainay, et ce qui ne permet, pas d'élever des doutes c'est le document suivant que l'on trouve dans l'inventaire des Archives communales :

« 1611. — Requête de Guillaume Fouquet de Lavaranne, « abbé d'Ainay, tendante à obtenir du consulat une pension « annuelle de 180 livres, en dédommagement des dégâts produits dans le pré et hrotcau de son abbaye, situés l'un et « l'autre au confluent du Rhône et de la Saône, en y creusant « des fossés, et en y élevant des fortifications pour compléter « les défenses de la ville. »

INSCRIPTION DE LA PORTE D'AINAY.

*Qua Rhodano fert dives Arar, qua dividit orbi
Aller opes, nova quæ actes assurgal Athenæ
Annibal ausoniæque acies et templa loquuntur,
Sub fidi Francorum oculo custode leonis.*

*Ludovico XIJJ régnaute.
Maria de Medicis maire régente.*